

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHEMINS
RÉGIE DES INCENDIES DU SECTEUR EST DES ETCHEMINS (RISEDE)**

Séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE) tenue suivant la loi le 15 mars 2023.

Sont présents à cette séance :

Siège	#1	-	Réjean	Bédard
Siège	#2	-	Richard	Bizier
Siège	#3	-	Mario	Chiasson
Siège	#4	-	Rachel	Goupil
Siège #5 - Daniel Thibault				

Formant quorum sous la présidence de Mme Rachel Goupil, mairesse et représentante de la municipalité de Saint-Camille. M. Pierre Morneau, directeur général, assiste également à la séance et agira à titre de greffier de l'assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la Présidente déclare la séance ouverte à 18h58 et souhaite la bienvenue.

20-03-23

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARIO CHIASSON, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte l'ordre du jour du 15 mars 2023 tel que présenté.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCES-VERBAUX
 - 3.1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2023
 - 3.2 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 FÉVRIER 2023
 - 3.2.1 - SUIVI - PLAN DE MISE EN OEUVRE
- 4 - FINANCES - ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR MARS 2023
- 5 - AFFAIRES COURANTES
 - 5.1 - FORMATION DES NOUVEAUX POMPIERS EN 2023 ET VIDÉO PROMOTIONNELLE
 - 5.2 - DOSSIER DÉSINCARCÉRATION ET SAUVETAGE HORS-ROUTE
- 6 - SORTIES DU MOIS
- 7 - CORRESPONDANCE
- 8 - VARIA
 - 8.1 - RÉOLUTION - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES

NOUVEAUX						POMPIERS
	8.2	-	RÉSOLUTION - EMBAUCHE D'UN NOUVEAU POMPIER - MARC PELLETIER			
9		-	PÉRIODE		DE	QUESTIONS
10		-	CLÔTURE	ET	LEVÉE	DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCES-VERBAUX

21-03-23

3.1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2023

ATTENDU QU' IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'administration ont reçu une copie du procès-verbal, que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL THIBAUT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte et signe le procès-verbal du 15 février 2023 tel que présenté.

ADOPTÉE

22-03-23

3.2 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 FÉVRIER 2023

ATTENDU QU' IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'administration ont reçu une copie du procès-verbal, que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RICHARD BIZIER, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte et signe le procès-verbal du 28 février 2023 tel que présenté.

ADOPTÉE

3.2.1 - SUIVI - PLAN DE MISE EN OEUVRE

Au sujet du plan de mise en oeuvre (PMO):

Afin d'alléger les visites de prévention résidentielle, il est suggéré (décision non unanime au niveau du conseil) de faire seulement les avertisseurs de fumée. Par contre, si la MRC des Etchemins prend une décision autre que celle mentionnée précédemment, la Régie s'appuiera sur la procédure adoptée par la MRC.

La Régie et les municipalités faisant partie de cette dernière ont pris connaissance du PMO et ont transmis une résolution à la MRC confirmant être conscient des résultats de 2022. Il ne manque que la résolution de Saint-Cyprien.

Point d'information

23-03-23

4 - FINANCES - ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR MARS 2023

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer no 03-2023 pour mars 2023 totalise un montant de 27 913,98\$;

ATTENDU QUE des comptes ont été ajoutés à cette liste pour un total de 4288,17\$ et que ces comptes ont été présentés au conseil comme tels;

ATTENDU QUE lors du paiement de ces factures après approbation du conseil, il a été constaté qu'une facture mentionnée dans la liste ne devait pas être payée et que par conséquent il fallait déduire un montant de 685,40\$ de la liste des comptes à payer;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL THIBAUT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte la liste des comptes no 03-2023 telle que modifiée. Le total des comptes pour mars 2023 s'élève à **31 516,75\$**.

ADOPTÉE

5 - AFFAIRES COURANTES

5.1 - FORMATION DES NOUVEAUX POMPIERS EN 2023 ET VIDÉO PROMOTIONNELLE

La formation des nouveaux pompiers devrait débuter le 16 avril 2023.

Étant donné qu'il y a eu production d'une vidéo promotionnelle afin d'attirer de nouvelles recrues au sein du service incendie, le conseil a décidé de procéder à la mise en ligne de cette vidéo sur la page web de la Régie.

Point d'information.

5.2 - DOSSIER DÉSINCARCÉRATION ET SAUVETAGE HORS-ROUTE

Le conseil de la Régie des incendies désire être équitable envers tous les pompiers et reconnaître ainsi leur travail. Pour ce faire, il est décidé que les huit membres travaillant directement sur les interventions du Mobile 45 soient, à partir du 15 mars 2023, rémunérés aux mêmes conditions que les pompiers de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE).

Point d'information.

6 - SORTIES DU MOIS

Détails des sorties du mois.

Point d'information.

7 - CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

8 - VARIA

24-03-23

8.1 - RÉOLUTION - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES NOUVEAUX POMPIERS

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins prévoit la formation de 8 pompiers pour le programme Pompier I et/ou de 0 pompier pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Régie doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Etchemins en conformité avec l'article 6 du Programme;

ATTENDU QUE la résolution 50-10-22 avait été adoptée le 18 octobre 2022 pour une demande financière de 3 pompiers, mais que depuis ce temps, de nouveaux pompiers se sont ajoutés à la liste des pompiers devant être formés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARIO CHIASSON, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) présente une demande d'aide financière modifiée pour la formation de ces 8 pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE,

25-03-23

8.2 - RÉOLUTION - EMBAUCHE D'UN NOUVEAU POMPIER - MARC PELLETIER

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉJEAN BÉDARD, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) nomme M. Marc Pelletier, de Saint-Magloire, à titre de pompier de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins;

QUE la description des modalités et des responsabilités à titre de pompier soit contenue dans le contrat de travail qui a été adopté par le conseil d'administration de la régie et qu'une copie lui soit remise.

ADOPTÉE,

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions de l'assistance.

Aucune question.

26-03-23

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RICHARD BIZIER, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, de procéder à la levée de la séance à 20h57.

ADOPTÉE

Rachel Goupil, présidente

Pierre Morneau, directeur général
greffier et trésorier